

Appel à propositions de sujets de thèse Bourses d'excellence algériennes 2020

I/ Contexte :

A/ Le programme de bourses d'excellence

Le Ministère algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique confie, depuis 2013, à un comité de pilotage algéro-français, le placement des 20 premiers lauréats du concours national d'excellence, dans les thématiques prioritaires choisies par le gouvernement algérien.

Cette année nous pouvons accueillir dans les Instituts et Laboratoires de l'Université de Montpellier des doctorants boursiers du gouvernement algérien.

Les 20 premiers lauréats de ce concours d'excellence auront une bourse de 3 ans pour préparer et soutenir un doctorat en France. A leur retour, ils ont la garantie d'obtenir un poste de maître de conférences (poste d'hospitalo-universitaire pour la pharmacie) dans une université algérienne.

La sélection est très rigoureuse ; elle se fait via un concours sur table avec trois épreuves (une épreuve de spécialité, anglais et français). Les candidats doivent avoir été majors de promotion pendant les 3 années précédant le concours pour être autorisés à participer. Seuls les 20 premiers bénéficient d'une bourse de doctorat en France ; les autres sont répartis dans d'autres pays à travers le monde.

B/ Coursus antérieur des lauréats

Filière pharmacie : les étudiants suivent tous un même cursus de 6 ans (défini nationalement) et obtiennent le diplôme de pharmacien généraliste avec la 6ème année en internat et un stage obligatoire en hôpital dont 3 mois d'initiation à la recherche.

Filière nutrition et technologies agro-alimentaires : les étudiants sont titulaires d'un Master avec différentes spécialités dont nutrition, sciences alimentaires, technologies agro-alimentaires, sciences de l'aliment, qualité et contrôle des aliments, alimentation et pathologies.

Niveau linguistique requis : un test de français de niveau B2 est exigé de tout doctorant avant son arrivée en France. A défaut, un test de niveau équivalent en anglais est admis.

II/ Informations sur le dispositif « Bourses algériennes d'excellence »

A/ Prise en charge des doctorants

Les boursiers reçoivent du gouvernement algérien une **bourse mensuelle** de 1280 euros /mois renouvelée annuellement pendant les 3 années de leur thèse. Leurs frais d'inscription et d'assurance sociale, un voyage par an sont également pris en charge. Une attestation de bourse leur est fournie par le Ministère algérien.

Le comité de pilotage franco-algérien du programme est chargé du suivi des doctorants boursiers et il doit être informé des difficultés rencontrées. Une visite annuelle dans les universités d'accueil pour rencontrer les doctorants et leurs encadrants sera organisée au courant de l'année universitaire.

Les doctorants ont l'obligation de soutenir leur doctorat dans les 3 ans prévus, (quelques mois d'extension possibles) avec au moins une publication dans une revue internationale.

B/ Déroulement du dispositif à l'Université de Montpellier

Les directeurs des écoles doctorales et les directeurs de laboratoire de l'Université de Montpellier sont chargés de diffuser très largement cet appel à sujets de thèse auprès des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans ces domaines.

Les laboratoires et équipes de recherche concernés sont invités à proposer des sujets de thèse pour l'accueil de ces doctorants.

Les sujets de thèse proposés sont laissés au libre choix des équipes de recherche et des encadrants. Nous souhaitons, dans la mesure du possible couvrir les domaines visés par le Ministère algérien (voir ci-dessous).

Un laboratoire ou une équipe de recherche peuvent proposer plusieurs sujets et dans ce cas remplir plusieurs formulaires.

Les sujets proposés doivent être validés par les responsables des laboratoires et des Ecoles Doctorales concernés. Les placements devront également être validés par ces responsables pour garantir leur autorisation d'inscription en doctorat.

Après validation, les propositions de sujets et les dossiers académiques des doctorants seront mis en ligne sur un espace Google Drive, accessible aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs et aux doctorants. Les enseignants-chercheurs et chercheurs pourront alors rentrer en contact directement avec les doctorants dont le profil les intéresse.

III/ Procédure

A/ Thématiques prioritaires du gouvernement algérien et nombre de lauréats

- Physique des matériaux – **3** lauréats disponibles
- Chimie des matériaux – **3** lauréats disponibles
- Informatique – **3** lauréats disponibles
- Biotechnologie – **3** lauréats disponibles
- Sciences alimentaires – **3** lauréats disponibles
- Mathématiques – **5** lauréats disponibles

B/ Modalités de dépôt d'un sujet de thèse

- Compléter le fichier ci-joint
- Renommer le fichier comme ce qui suit : THEMATIQUE_Université_lab
- Les propositions de sujets de thèse doivent être validées par l'Ecole Doctorale et le Laboratoire avec signature des directeurs. Aucun sujet ne sera accepté sans ces signatures.

Si vous avez des publications, des vidéos qui présentent le laboratoire, l'équipe de recherche ou le sujet proposé, n'hésitez pas à indiquer les liens ou références sur le formulaire. Vous pouvez également nous les faire parvenir.

- **Adresser avant le 6 mai 2020** le formulaire de proposition de sujet de thèse par mail au Service Coopération de la Direction des Relations Internationales de l'Université de Montpellier (cooperation@umontpellier.fr)

avec copie à la coordinatrice du programme en France, Mme Maggy Pezeril (maggy.pezeril@gmail.com)

C/ Calendrier de l'année 2020

- Lancement de l'appel: **15 avril 2020**
- Date limite de dépôt des sujets de thèse : **6 mai 2020**
- Communication des droits d'accès auprès des potentiels directeurs de thèse des dossiers étudiants : **7 mai 2020**
- Communication des droits d'accès des sujets de thèse aux doctorants : **15 mai 2020**
- Echanges entre encadrants et étudiants pour le choix des sujets de thèse : jusqu'au **4 juin 2020** (y compris les procédures de signature des attestations d'accueil du laboratoire et d'autorisation d'inscription en doctorat par l'Ecole Doctorale)
- Examen en Commission Recherche UM pour avis : **8 juin 2020**
- Notification des sujets retenus : Information auprès du Ministère algérien qui valide le placement et le confirme officiellement.
- Validation de tous les placements par le Ministère algérien : **fin juin/début juillet 2020**
- Début (estimé) de la thèse : **octobre 2020** (sauf demande particulière du laboratoire ou retard dans l'obtention du visa)

CONTACTS :

- Service coopération de la Direction des Relations Internationales de l'Université de Montpellier (cooperation@umontpellier.fr)
- Maggy Pézeril, Membre du comité de pilotage algéro-français (maggy.pezeril@gmail.com)
Tél mobile 06 08 21 72 55

Merci de votre collaboration !